



Echange de logement avec ma mère

Par **Sarah06250**, le 12/01/2012 à 16:26

Bonjour,

Je souhaiterais avoir un renseignement.

Ma mère m'a fait une donation du vivant pour sa maison, dont je suis maintenant propriétaire avec elle à 40%.

Elle a décidé, de me laisser sa maison pour y habiter, et en échange, je lui laisse mon appartement, dont je suis propriétaire.

Au niveau des déclarations, comment cela se passe t il ? Serait il plus intéressant qu'elle déclare être en résidence principale dans sa maison, et nous logés à titre gratuit ? De ce fait, que doit on déclarer pour notre appartement ? logement vacant, sauf que ce ne sera pas le cas vu que ma mère va y habiter, ou doit elle le déclarer comme résidence secondaire, sachant qu'elle n'est pas propriétaire de cet appart.

Quel serait le plus avantageux pour que nous ayons le moins d'impôts à payer tout en restant dans la légalité.

Merci

A bientôt j'espère.

Par **cocotte1003**, le 12/01/2012 à 18:04

bonjour, une résidence est bien plus taxée qu'une résidence principale et on ne peut avoir

qu'une seule résidence principale, cordialement